



Ni amendable, ni négociable,
POURSUIVONS LA LUTTE
jusqu'au RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL.

Le mouvement contre la loi travail est aux portes de vos entreprises, pour le rejoindre, il suffit collectivement de décider de prendre son avenir de salarié-e-s en main.

L'exploitation ne passera plus par moi,
aujourd'hui ...

je rejoins la lutte des salarié-e-s du chalon nais !

Contre ce projet de loi, l'Union Locale CGT appelle le jeudi 26 à 14h30,
l'ensemble des citoyennes et des citoyens à se rassembler à la hauteur de
l'entreprise ISOVER en zone industriel nord pour former un cortège et
manifester leur désaccord à ce projet politique, soutenu par le MEDEF et
commandité par l'Union Européenne.

-O-O-O-O-O-O-O-O-

Depuis plus 2 mois, nous sommes des millions à nous être mobilisés.

Au lieu de retirer un texte dont 74% des Français le rejette,
le gouvernement a joué le passage en force en utilisant le 49-3
pour contourner les débats et le vote de l'assemblée.

Depuis la violence s'exprime aussi avec les ordres donnés
de lever des blocus dans les ports, les raffineries ...

Belle preuve une fois encore d'une volonté de ne pas discuter.

Cette attitude montre que les salarié-e-s qui ont choisi la grève pour en découdre
posent un problème au gouvernement. Le problème se poserait tout autant pour le
MEDEF si les salarié-e-s de toutes les entreprises arrêtaient la production.

ALORS ce JEUDI 26 mai 2016
On pose son stylo, son clavier, ses outils
et on rejoint le cortège

au départ de l'entreprise ISOVER
pour prendre la direction de l'entrée de la zone nord
côté Leclerc Emballage Laurent



Pourquoi dois je me mobiliser ? .../...

Rien n'est joué,
les raisons d'exiger le retrait du projet de loi restent entières :

- **L'inversion de la hiérarchie des normes**, qui permet que l'accord d'entreprise remplace la loi ou la convention collective même s'il est moins favorable, et qui généralise les logiques de dumping social et d'inégalité entre les salariés.
- **C'est ce qui permet le travailler plus pour gagner moins !**

La possibilité de majorer
5 fois moins les heures
supplémentaires par simple
accord d'entreprise.

La possibilité de moduler le
temps de travail sur 3 ans et de
reculer d'autant le déclenchement
d'heures supplémentaires.

La déresponsabilisation
des employeurs en
matière de santé et de
sécurité.

- **La facilitation des licenciements**

- La réforme des licenciements économiques permet d'évaluer les difficultés des multinationales sur le seul territoire français et d'écarter le juge. Ainsi, les licenciements boursiers sont légalisés.
- La généralisation du chantage à l'emploi avec l'extension des accords de compétitivité aux entreprises sans difficulté économique. Ceci permettra d'imposer aux salarié-e-s, baisses de salaire horaire, flexibilité et mobilité, sous peine de licenciement.

- **L'uberisation du salariat**

Le projet de loi crée une nouvelle catégorie, les travailleurs et travailleuses des plateformes (chauffeurs Uber, livreurs à vélo...). En échange de droits à minima à la formation professionnelle et à la protection en cas d'accident de travail, ils n'auraient plus la possibilité d'exiger la requalification de leur travail en contrat salarié! Pourtant, le juge, dans les nombreux procès en cours aux États Unis et en France considère que ces contrats relèvent du salariat déguisé. Ainsi, le gouvernement légalise le dumping et met les salariés français en concurrence avec des travailleurs soit disant indépendants qui ne bénéficient d'aucune protection sociale

Rien n'est joué, faisons gagner ce que nous voulons

Nous voulons gagner de nouveaux droits pour les salarié-e-s **un droit commun plus fort, des garanties collectives réaffirmées**, bref ! Renouer avec le progrès social !

Par exemple :

- **Travailler moins pour travailler toutes et tous et travailler mieux**
Les Depuis 30 ans, la seule réforme qui ait permis de créer des emplois, c'est la réduction du temps de travail et les 35h. Les 32h, la semaine de 4 jours, la 6e semaine de congés payés sont autant de moyens d'y arriver.



En 2006, face à la forte mobilisation, le gouvernement avait été contraint de retirer la loi sur le CPE pourtant adoptée par 49-3. Pourquoi ne réussirions nous pas aujourd'hui ??

